

Plan simple de gestion

Forêt de

Surface

Photo si disponible

Durée d'application :

Cadre réservé au CRPF

PSG reçu le

Enregistré sous le N°

Forêt de :

Durée d'application :

Commune principale :

Département :

Surface totale :

Présenté par :

Agissant en qualité de :

Je demande l'agrément de ce plan simple de gestion au titre du Code Forestier.

Ma forêt étant concernée par des réglementations spécifiques, je demande l'agrément de ce plan simple de gestion au titre des articles L.122-7 et 8 du Code Forestier pour la ou les réglementation(s) suivante(s) :

Code forestier

- Forêts de protection

Code de l'environnement

- Monuments naturels ou sites inscrits
 Monuments naturels ou site classés
 Parc nationaux (zone cœur)
 Réserves naturelles
 Arrêtés préfectoraux de protection de biotopes
 Natura 2000

Code du patrimoine

- Périmètres de protection d'un monument historique
 Sites patrimoniaux remarquables

Le :

Signature (s) du ou des propriétaire*(s), ou du représentant légal (joindre le document désignant le représentant légal ou l'extrait K-bis), ou du mandataire (joindre le mandat), du ou des nu-propriétaire(s) et titulaire(s) d'un droit réel de jouissance (usufruitiers,...) le cas échéant

**En cas d'indivision et en absence d'un mandataire, le PSG doit être signé par les indivisaires représentant au moins les 2/3 des biens indivis.
En cas de nue-propriété/usufruit et en absence d'un mandataire, le PSG doit être signé par chaque usufruitier et nu-propriétaire*

I. Renseignements généraux

A. PROPRIETAIRE(S)

Lister les différents propriétaires

Propriétaires, nu-propriétaires et usufruitiers, indivisaires :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

.....

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Courriel :

Siret le cas échéant :

Dans le cas où le propriétaire est une personne morale (joindre statut ou tout document officiel désignant le gérant ou fournir l'extrait Kbis pour les GF et les sociétés) :

Raison sociale :

N° Siret, le cas échéant :

Adresse du siège social :

Représentant légal :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

.....

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Courriel :

Siret le cas échéant :

Dans le cas d'un PSG concerté :

Le cas échéant forme juridique de la structure de regroupement (ex : ASLGF...) :

Dénomination :

La structure se compose de.....propriétaires ou entités (indivisions, sociétés civiles...) répartis sur.....communes et.....départements pour une surface totale de.....ha

Adresse du siège social :

Siret :

Téléphone fixe :

Courriel :

Nom et adresse du représentant légal :

Date de naissance :

B. REDACTEUR DU PSG

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Courriel :

C. TABLEAUX DES PARCELLES CADASTRALES ET FORESTIERES

Nom et prénom du propriétaire 1 :

						Engagements fiscaux éventuels		
Commune	Section cadastrale	Lieu dit	Parcelle cadastrale	Surface	Parcelle forestière	Monichon Date du dernier engagement souscrit	DEFI Date du dernier engagement souscrit	IFI Date du dernier engagement souscrit

Nom et prénom du propriétaire 2 :

						Engagements fiscaux éventuels		
Commune	Section cadastrale	Lieu dit	Parcelle cadastrale	Surface	Parcelle forestière	Monichon Date du dernier engagement souscrit	DEFI Date du dernier engagement souscrit	IFI Date du dernier engagement souscrit

Nom et prénom du propriétaire 3:

.....

Le choix de mettre en place un parcellaire forestier est laissé au rédacteur.

Pour chaque propriétaire, faire apparaître les sous totaux par commune.

Les tableaux trop volumineux peuvent être portés en annexe.

Date du dernier engagement DEFI souscrit : date

Dans le cas d'un PSG concerté :

L'unité de gestion élémentaire ou sous parcelle ne pourra alors regrouper 2 propriétaires.

D. DOCUMENTS DE GESTION DURABLE PREEXISTANTS

*Seulement dans le cas d'un PSG concerté à vocation labellisation GIEEF
Les modalités de prise en compte seront explicitées en annexe*

II. Contexte

A. ENJEUX ECONOMIQUES

- Qualité des bois présents dans la forêt :

<i>Préciser</i>

- Préciser les facilités ou difficultés rencontrées pour la commercialisation des bois, le cas échéant par catégories de produits (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie, bois de feu, piquets...) et essences :
- Autres ressources économiques : Location de la chasse Autres : *Préciser*
- Accès au massif : Inexistant Difficile Facile
Routes accessibles aux grumiers : suffisantes insuffisantes
Places de dépôt : *Nombre*
Besoins supplémentaires d'accès et de desserte :
- Présence d'équipements pour la défense contre les incendies : Oui Non
Si oui : *Préciser*

Quelle prise en compte de ces enjeux dans la gestion forestière ?

Préciser

B. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Code forestier

- Forêts de protection (code forestier, articles L. 141-1 et suivants)

Code de l'environnement

- Monuments naturels ou sites inscrits (code de l'environnement, article L. 341-1)
 Monuments naturels ou sites classés (code de l'environnement, articles L. 341-2 et suivants)
 Parc nationaux zone cœur (code de l'environnement, articles L. 331-1 et suivants)
 Réserves naturelles (code de l'environnement, articles L. 332-1 et suivants)
 Arrêtés préfectoraux de protection de biotopes (code de l'environnement, articles L. 411-1 et suivants)

- Natura 2000 (code de l'environnement, articles L 414-4 et suivants)**

Dans l'affirmative :

Nom et n° du site :

Une charte Natura 2000 a-t-elle été signée ?

- Oui (*joindre le document*) Date :

Non

Un contrat Natura 2000 a-t-il été signé ?

- Oui (*joindre le document*) Date :

Non

Code du patrimoine

- Périmètres de protection d'un monument historique (code du patrimoine, art. L. 621-1 et suivants)
- Sites patrimoniaux remarquables (code du patrimoine, art. L. 631-1 et suivants)

Autres zonages opposables :

- Périmètres de protection des captages
- Plan de Prévention des Risques (*à préciser*)
- Réglementation des Boisements

Informations complémentaires :

- ZNIEFF :
- Autre (*Préciser*) :

Quelle prise en compte de ces enjeux dans la gestion forestière ?

Préciser

C. ENJEUX SOCIAUX

La forêt fait-elle l'objet d'une fréquentation ? Oui Non

Si oui, quelle est son importance et sa nature (promeneurs, randonneurs, cavaliers, cyclistes, engins motorisés, ...) ?

Préciser

Existe-t-il une convention d'ouverture au public telle que prévue à l'article L.122-9 du Code Forestier ? Oui (*joindre le document le cas échéant*) Non

Autres enjeux spécifiques éventuellement :

Préciser

Quelle prise en compte de ces enjeux dans la gestion forestière ?

Préciser

D. EQUILIBRE FORET-GIBIER

La propriété fait-elle partie d'une ACCA ? Oui Non

La propriété fait-elle partie d'une société de chasse ? Oui Non

Alsace-Moselle, le propriétaire est-il réservataire ? Oui Non

La propriété dispose t'elle d'un plan de chasse ? Oui Non

Dans l'affirmative, qui demande le plan de chasse ?

- le propriétaire exerçant son droit de chasse
- le propriétaire (clause dans le bail de chasse au locataire de chasse)
- Le locataire de la chasse
- L'ACCA
- Le locataire du lot communal (Alsace-Moselle)

Dégâts constatés à la rédaction du PSG : Aucun Rares Disséminés Généralisés

Nature des dégâts constatés : Frottis Ecorçage Abroutissement

Surface des espaces ouverts permettant l'alimentation des cervidés (clairières, landes, prairies, emprises EDF, cultures à gibier ...) :ha

Evolution souhaitable des prélèvements (notamment en fonction des surfaces sensibles aux dégâts du gibier) :

Gibier	Chevreaux	Cerfs	...
Identification des espèces inscrites au plan de chasse			
Tendance souhaitée du plan de chasse pour la durée du PSG			

Conséquences sur la gestion forestière et/ou la qualité des habitats et mesures de prévention et de protection envisagées contre les dégâts de gibier :

Préciser

III. Description et gestion de la forêt

A. ANALYSE DE L'APPLICATION DU PSG PRECEDENT

N° et date d'agrément du PSG précédent en cas de renouvellement :

Brève analyse de l'application du PSG précédent :

- Commentaires généraux :

<i>Texte</i>

Mise en œuvre du programme des coupes et travaux prévus dans le PSG précédent :

<i>Texte</i>

- Liste des coupes et travaux prévus dans le PSG précédent et non réalisés :

Année prévisionnelle	Liste des parcelles	Type d'intervention prévue	Commentaire

- Surface mise en régénération lors du précédent PSG :Ha

B. CHOIX DES OBJECTIFS DU PROPRIETAIRE POUR LA FORET

- Production de bois
- Chasse
- Protection-biodiversité
- Accueil du public
- Autre : *préciser*

- Commentaires (motivation des choix, moyens prévus, priorisation des objectifs...) :

Texte

C. DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL

Seront présentés de manière synthétique les facteurs physiques et climatiques influençant la gestion.

Description :

Texte :

En fonction de l'importance des développements cette partie non obligatoire pourra également être reportée en annexe

D. DESCRIPTION DES PEUPEMENTS ET MODES DE GESTION

D- 1 DESCRIPTION DES PEUPEMENTS

Description sommaire des grands types de peuplements présents dans la forêt :

- En référence aux grandes catégories de peuplements du schéma régional de gestion sylvicole

Type 1 : Appellation (code SRGS le cas échéant) :

Surface totale concernée :..... ha

Description :

Texte :

Type 2 : Appellation (code SRGS le cas échéant) :

Surface totale concernée :..... ha

Description :

Texte :

Type 3 :

Tableau de répartition par types de peuplement

		Surfaces par types de peuplements <i>Tels que définis ci-dessus</i>													
N° Parcelles	N° Sous-parcelles	Type 1	Type 2	Type 3										Total
Total															

Commentaires :

Texte

Dans le cas d'un PSG concerté :

Le tableau détaillé de répartition par parcelles cadastrales et forestières (lorsqu'elles existent) composant la forêt est porté en annexe

D- 2 MODES DE GESTION PROPOSES – REGLES DE CULTURE

Description sommaire des modes de gestion proposés :

- En référence aux grandes catégories de peuplements définies au paragraphe A précédent
- En référence à l'itinéraire sylvicole type lorsqu'il existe et est applicable en région

Type de peuplement 1 :

Parcelles concernées :

Surface totale :ha

Description du mode de gestion proposé :

Texte

Type de peuplement 2 :

Parcelles concernées :

Surface totale :ha

Description du mode de gestion proposé :

Texte

Type de peuplement 3 :

Parcelles concernées :

Surface totale :ha

Description du mode de gestion proposé :

Texte

*** Pour un même type de peuplement des modes de gestion différents pourront être envisagés par parcelle ou groupe de parcelles**

Récapitulatif par parcelle ou groupe de parcelles

N° Parcelles	N° Sous parcelles	Surface (ha)	Type de peuplement	Type de peuplement objectif	Observations/précisions

Dans le cas d'un PSG concerté :

Le tableau détaillé de répartition par parcelles cadastrales et forestières (lorsqu'elles existent) composant la forêt est porté en annexe

IV. Programme des interventions

A. NOMENCLATURE CONSEILLÉE DES INTERVENTIONS COUPES ET TRAVAUX ET ABREVIATIONS A UTILISER :

COUPES	ABREGE	TRAVAUX	ABREGE
Coupe rase (et coupe par bandes)	CRA	Reboisement = plantation / semis	REB
Coupe d'ensemencement	CEN	Enrichissement / Regarni	ENR
Coupe secondaire	CSE	Dégagement et nettoyage	DEN
Coupe définitive	CDE	Dépressage	DEP
Balivage	BAL	Taille de formation	TF
Eclaircie = coupe d'amélioration	ECL	Elagage	ELA
Eclaircie à dominante Bois d'Industrie	EBI	Travaux jardinatoires (soins cultureux en traitement irrégulier)	TJ
Coupe sanitaire	CS	Entretien DFCI	DFC
Coupe jardinatoire (ou de traitement irrégulier)	CJ	Nettoyage après accident	NAC
Coupe de taillis	CT		
Coupe de cloisonnements d'exploitation	CLO		
Récolte multi-produits	RMP		

Des types de coupes ou de travaux non prévus dans cette typologie synthétique peuvent toutefois être utilisés. Le code choisi correspondant sera alors utilisé dans les cases du tableau suivant.

B. PROGRAMMES DES COUPES ET TRAVAUX:

Par parcelle et année seront indiquées les interventions prévues en utilisant les abréviations proposées en page précédente

Sauf pour les coupes rases les taux de prélèvement seront précisés

		Années (ajouter des colonnes si nécessaire)														
Parcelle ou sous parcelle forestière	Surface	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037

Commentaires éventuels, notamment précisions complémentaires pour permettre l'agrément au titre des articles L.122-7 et 8 :

Texte

Dans le cas d'un PSG concerté :

Le tableau détaillé de répartition par propriétaires sera porté en annexe

C. PROGRAMME DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

Programme des travaux d'infrastructure (routes, places de dépôt, fossés, ...)		
Année prévisionnelle de réalisation des travaux	Numéro(s) de(s) parcelle(s) ou sous parcelle(s)	Nature de l'intervention

Commentaires :

Préciser

Dans le cas d'un PSG concerté :

Le tableau détaillé de répartition par parcelles cadastrales et forestières (lorsqu'elles existent) composant la forêt est porté en annexe.

Pièces obligatoires à fournir en annexe au document :

1. Le plan de localisation de la forêt indiquant le chef-lieu de la ou des communes de situation de la forêt, les voies d'accès à celle-ci et les contours de la propriété faisant l'objet du plan simple de gestion.
2. Le plan particulier de la forêt, comportant les indications ci-après :
 - l'échelle, qui doit permettre une lecture aisée et ne doit pas être inférieure au 1 : 10 000 ;
 - le nord géographique ;
 - les limites de la forêt et les points d'accès ;
 - les cours d'eau et les plans d'eau ;

- les équipements les plus importants, tels que maisons forestières, chemins, lignes de division, pare-feu, points d'eau aménagés, principaux fossés, etc. ;
 - le parcellaire forestier correspondant au plan simple de gestion et mentionnant la surface de chaque parcelle ou, à défaut, le parcellaire cadastral ;
 - la cartographie des peuplements établie par référence aux types décrits dans le plan simple de gestion, en cohérence avec les grandes catégories de peuplements du schéma régional de gestion sylvicole.
 - La date (au minimum l'année d'établissement de ce plan particulier
3. Le cas échéant, la convention d'ouverture d'espaces boisés au public signée avec une collectivité lorsqu'elle nécessite, conformément à l'article L.122-9 du code forestier, d'intégrer les objectifs d'accueil du public dans le plan simple de gestion.
 4. Le cas échéant, le contrat Natura 2000.
 5. Si le propriétaire est une personne morale, copie du document nommant représentant légal de celle-ci la personne qui présente le plan en son nom ; ce document peut être remplacé, pour une société, par l'extrait K bis du registre des sociétés.
 6. Si le plan n'est pas présenté par le propriétaire ou, pour une personne morale, par son représentant légal, le mandat habilitant la personne qui présente le plan à leur place à signer ce dernier.

Dans le cas d'un PSG concerté :

7. La liste des parcelles cadastrales appartenant à chaque propriétaire (comportant la date d'établissement)
8. Nom, adresse et date de naissance ou SIRET de chaque propriétaire
9. Mandat ou KBis de chaque propriétaire en indivision ou en société
10. La liste des documents de gestion durable préexistants pris en compte
11. Un tableau de programme des coupes détaillé par propriétaire
12. Un tableau des interventions détaillé par propriétaire

Autres pièces susceptibles d'être portées en annexe pour enrichir le document (liste non exhaustive) :

- Description du milieu naturel
- Facteurs physiques et climatiques influençant la gestion
- Description des stations forestières
- Histogramme des classes d'âge
-